

Original : anglais

## Déclaration d'ouverture du Canada à la 28e réunion ordinaire de la Commission

Le Canada est heureux de participer à la 28e réunion ordinaire de l'ICCAT. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de nous réunir à nouveau dans un format hybride qui permet aux CPC de participer à la fois en personne et virtuellement. En particulier, nous sommes ravis de pouvoir rencontrer la plupart des CPC de l'ICCAT en personne ici au Nouveau Caire, et nous sommes reconnaissants au gouvernement égyptien de nous accueillir dans ce lieu magnifique. Nous remercions également le Secrétariat pour son dévouement et son engagement dans la préparation de la réunion.

Après l'adoption l'année dernière d'une procédure de gestion pour le thon rouge de l'Atlantique, nous espérons que la Commission pourra s'appuyer sur ce succès dans le contexte de l'espadon de l'Atlantique Nord, pour lequel une évaluation de la stratégie de gestion est en cours depuis un certain nombre d'années. Le Canada espère progresser cette semaine dans l'adoption d'une procédure de gestion pour ce stock. Toutefois, ce faisant, nous estimons qu'il est essentiel de traiter la question permanente de la surallocation du TAC tout en assurant une répartition équitable des possibilités de pêche. Nous espérons que notre proposition, qui consoliderait toutes les mesures existantes relatives à l'espadon du Nord, pourra contribuer à faire avancer la Commission dans cette direction et nous attendons avec impatience la poursuite des discussions cette semaine.

La réunion sera également l'occasion d'adopter une nouvelle mesure pour les thonidés tropicaux, à l'issue de travaux intenses menés tout au long de l'année 2023. Pour le thon obèse et l'albacore, les taux de mortalité des juvéniles doivent être abordés car ils continuent de menacer l'avenir de ces stocks. La Commission doit également veiller à ce que les niveaux du total des prises admissibles fixés pour les thonidés tropicaux soient conformes aux meilleures données scientifiques disponibles afin d'assurer un avenir durable à ces pêcheries. Pour le Canada, entre autres, il sera également important que la catégorie de CPC qui exploite des quantités relativement faibles de thon obèse continue de maintenir des limites de capture en dehors de la clé d'allocation.

Nous attendons avec impatience les discussions sur la gestion de plusieurs espèces de requins. Le Canada se félicite des améliorations apportées à la déclaration des rejets morts et des remises à l'eau de requins-taupes bleus de l'Atlantique Nord, mais il reste préoccupé par les niveaux élevés de mortalité qui persistent depuis l'adoption d'une mesure révisée en 2021. Nous nous félicitons également de l'occasion qui nous est donnée de discuter de la gestion du requin peu bleue du Nord et du Sud, afin de garantir que la Commission prenne les mesures appropriées pour mettre en œuvre des niveaux de capture durables, notamment en améliorant la déclaration des données.

Le Canada reste fermement engagé envers la mise en place d'un programme d'inspection internationale conjointe au sein de l'ICCAT. Cette année a été marquée par des discussions positives et constructives sur ces programmes, notamment lors du séminaire organisé à Vigo les 13 et 14 septembre 2023, qui a permis de partager les expériences, de discuter des préoccupations et d'explorer des pistes potentielles pour aller de l'avant. Une proposition similaire à celle que le Canada a coparrainée avec le Sénégal en 2022 est présentée à cette réunion avec l'aval du Groupe de travail sur les mesures de contrôle intégré. En outre, la mise en œuvre du programme proposé serait soutenue par un groupe de travail *ad hoc* proposé par l'Union européenne à la suite du séminaire de Vigo. Nous espérons qu'après des discussions approfondies pendant plusieurs années, l'ICCAT sera enfin prête en 2023 à poursuivre la mise en œuvre de cet outil précieux pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et soutenir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT. Du point de vue de l'amélioration du contrôle et de l'exécution, il convient également de noter la proposition de normes minimales pour les systèmes de surveillance électronique, qui représenterait une avancée significative pour l'ICCAT.

Le Canada s'est félicité des discussions importantes que la Commission a tenues cette année sur le changement climatique, ses effets sur les pêcheries gérées par l'ICCAT, et les implications du changement climatique pour notre travail actuel et futur. Nous espérons que la Commission s'appuiera sur ces discussions cette semaine en adoptant un plan d'action visant à mieux intégrer et prendre en compte le changement climatique dans ses travaux scientifiques et de gestion.

Enfin, étant donné l'importance d'une Convention modernisée pour renforcer l'efficacité de la Commission, le Canada encourage les autres Parties contractantes à continuer à progresser vers la ratification, l'acceptation ou l'approbation du protocole de Palma de Majorque.